



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

19/05/2016

Dossier complet le

19/05/2016

N° d'enregistrement

F09316P0106

### 1. Intitulé du projet

Projet d'installation d'un réseau de neige de culture à Gréolières les Neige - Piste des Dolines

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DE GREOLIERES ET DE L'AUDIBERGUE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Président Jérôme VIAUD

RCS/SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique   |
|---------------------------------|--|
| Rubriques 43°                   | Installation d'enneigement :<br>b) Installations permettant d'enneiger, hors site vierge, une superficie inférieure à 4 hectares (soumis à la procédure "cas par cas") |

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

**\* Projet d'installation d'un réseau à neige artificielle :**

La piste des Dolines sera équipée d'une nouvelle portion de réseau de neige artificielle (29 nouveaux canons à neige).

**\* Total de la superficie de piste enneigée :** 1620 \* 12 mL = 19 440 m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

Le but premier de la station dans un projet global de modernisation du réseau neige est de sécuriser sa ressource en eau pour le réseau neige de culture. La disponibilité en eau augmentant, l'exploitant souhaite enneiger un secteur actuellement dépourvu d'installation : la piste des Dolines.

La piste des dolines est un enjeu important pour l'exploitation du domaine.

En effet, ce retour en piste bleue est un des arguments commerciaux les plus importants de la station. Cette piste bleue dispose d'un profil facile et optimisé pour la clientèle familiale de Gréolières.

De plus, enneiger ce retour station depuis le secteur haut du domaine permet de sécuriser l'exploitation de début et de fin de saison, sans lequel le télésiège des Huskies ne peut être ouvert.

Le projet comprend l'implantation des 29 nouveaux canons.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus sur une durée de 8 semaines.

Ils se dérouleront en plusieurs phases :

- \* Terrassement des tranchées et dépôt des réseaux,
- \* Equipement des regards pour le dispositif des canons à neige.

Compte tenu du linéaire, la période des 8 semaines est étalée sur la 1650 mL.

Toutes les semaines, le chantier se déplacera de 200 mL environ (ouverture/pose/remblaiement compris).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après la mise en service des canons à neige, l'exploitation du réseau sera fonction des besoins de la station, en vue d'un enneigement optimal des pistes de ski.

Aucune intervention ne sera nécessaire à l'exploitation en dehors de l'hiver.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

\* Aucune autorisation d'urbanisme n'est nécessaire à ces travaux. Il n'y a pas de terrassement en masse, pas de modification de terrain existant.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Sans objet.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques                       | Valeur                  |
|--|-------------------------|
| * Nombre de canon à neige :                      | * 29                    |
| * Surperficie de la piste des Dolines enneigée : | * 19 400 m <sup>2</sup> |

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Piste des Dolines :  
\* Domaine skiable de la station  
de Gréolières les Neiges  
\* Commune de Gréolières  
\* Département des Alpes-  
Maritimes (06)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42°.

Point de départ :                    Long. 6 ° 58 ' 18 " E    Lat. 43 ° 49 ' 46 " N

Point d'arrivée :                    Long. 6 ° 58 ' 23 " E    Lat. 43 ° 49 ' 18 " N

Communes traversées :

Commune de Gréolières

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet d'installation d'un réseau neige de culture sur la piste des Dolines s'inscrit dans un projet global de modernisation du réseau neige avec le réaménagement de la retenue collinaire et de ses travaux connexes.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La zone d'implantation du nouveau réseau neige se situe en bordure de piste de ski existante, au sein même du domaine skiable de Gréolières les Neige, dans le secteur Est du domaine.

Actuellement, l'emprise du projet est utilisée comme piste de ski en période hivernale.

Le site est déjà équipé de remontées mécaniques.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation ?

Précisez le ou les

règlements applicables à la zone du projet

La commune de GREOLIERES est soumise à l'application du RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée >

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il >  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet se situe au sein de :<br>- la ZNIEFF de type I « Montagne du Cheiron » (06-100-153)<br>- l'aire de répartition de la Vipère d'Orsini ( <i>Vipera ursinii</i> ) (Programme Life) |
| en zone de montagne ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Au sein de la station de Gréolières-les-Neiges  |
| sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet se situe au sein du Parc Régional des Préalpes de Grasse.   |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|   |                          |                                     |   |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un site inscrit ou classé ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe en dehors des périmètres<br>- du site inscrit de la "Chapelle Saint-Etienne et partie du village abandonné"<br>- du site classé « Les Baous ».   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité &gt;</b>  | <b>Oui</b>               | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| d'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le secteur du projet se situe en dehors des sites Natura 2000 , à savoir :<br>* à 1 km du site ZPS "Préalpes de Grasse"<br>* à 1 km du site ZSC "Préalpes de Grasse"<br>* à 8 km du site ZSC "Les gorges du Loup" |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |



## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant ?

| Domaines de l'environnement >   | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>   |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>   |                          |                                     |   |
| engendre-t-il des prélèvements d'eau ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet faisant partie du réseau neige de la station de Gréolières, les prélèvements d'eau destinée à la production de neige de culture sont déjà existants.<br>Le réseau créé modifiera simplement les pistes enneigées : enneigement de la piste des Dolines au lieu du Monta Cala.   |
| impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'induit pas de modification de la ressources en eau souterraine.   |
| est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les déblais et remblais nécessaires à l'installation du réseau de neige de culture seront en équilibre.   |
| est-il déficitaire en matériaux ?<br><br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les déblais et remblais nécessaires à l'installation du réseau de neige de culture seront en équilibre.   |
| <b>Milieu naturel</b>   |                          |                                     |   |
| est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le secteur du projet se situe au sein d'un espace aménagé en piste de ski sur laquelle une pelouse typique des domaines skiables peuple le sol. L'aménagement du réseau ne nécessite pas d'abattage ni de défrichage. En revanche, les terrassements (tranchées de 2 m de large) s'accompagneront d'un réensemencement du sol de manière à favoriser la recolonisation de la pelouse. |
| est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe au sein de laire de répartition de la Vipère d'Orsini. De manière à limiter les incidences sur cette espèce, les travaux se feront en dehors de sa période d'activité (mai à septembre). Son habitat sera remanié mais restera un milieu ouvert favorable à cette espèce, et <i>in fine</i> il aura tendance à se reformer de manière spontanée.                   |

|                                |  |  |  |  |
|--------------------------------|--|--|--|--|
|                                | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | Le projet se situe au sein du domaine skiable, sur l'emprise d'une piste de ski.   |
| <b>Risques et nuisances</b>    | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                       | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                                | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                                | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Commodités de voisinage</b> | Est-il source de bruit ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | La production de neige en hiver est silencieuse.<br>Aucune habitation n'étant à proximité du site, les riverains de la station de Gréolières ne seront pas gênés.<br>A l'état initial, le site ne présente pas d'activité générant du bruit. |
|                                | Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                                | Engendre-t-il des odeurs ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                                | Est-il concerné par des nuisances olfactives ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                                | Engendre-t-il des vibrations ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                                | Est-il concerné par des vibrations ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |

|   |  |                                     |                                     |   |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
|   | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux se dérouleront en période diurne et ne nécessiteront pas l'utilisation d'éclairage.   |
|   | Est-il concerné par des émissions lumineuses ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | A l'état initial, aucun éclairage n'est installé au sein du domaine skiable, et notamment sur la piste des Dolines.   |
| <b>Pollutions</b>                             | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'induirait pas de rejet significatif de polluants dans l'atmosphère. Les engins de chantier utilisés lors des travaux ne fonctionneront que quelques semaines ce qui induira des émissions qui resteront très faibles à l'échelle de la commune et ponctuelles dans le temps.                        |
|   | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y aura aucune incidence sur les eaux superficielles et souterraines. Les travaux ne se situent pas dans un secteur en lien avec un cours d'eau permanent ou temporaire.  |
|   | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Lors de la phase chantier, le site sera protégé des éventuelles pollutions (effluents) par des mesures de protections et d'étanchéité des engins et matériels pouvant induire des fuites d'hydrocarbure ou d'huile. Les déchets de chantier seront stockés puis évacués vers une filière de traitement adaptée. |
| <b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun monument historique, aucune zone de protection architecturale et paysagère et aucun site archéologique n'est recensé dans le secteur d'étude dans lequel le projet s'insère.  |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet d'installation du réseau de neige de culture améliore les conditions d'enneigement et d'utilisation du site. Les activités humaines sur le secteur resteront inchangées.  |



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles ?

*(Consultation du site de la DREAL PACA - Avis de l'Autorité Environnementale le 21/01/2016).*

Sur la commune de Gréolières, le programme d'amélioration du réseau de neige de culture au travers le réaménagement de la retenue collinaire de Gréolières et des travaux connexes induit des incidences identifiées et traitées dans une étude d'impact. Le projet d'installation du réseau de neige sur la piste des Dolines s'insère dans le programme global de l'amélioration de la station et génère des impacts positifs sur le fonctionnement du système du réseau de neige de culture.

En phase chantier, les travaux de réaménagement de la retenue collinaire se feront vraisemblablement durant la même saison que les travaux sur la piste des Dolines. La gêne occasionnée sur la piste des Dolines se cumulera avec celle sur le secteur de la retenue collinaire. Cette gêne restera temporaire pendant la durée des travaux.

Aucun autre projet n'est actuellement susceptible d'interférer avec le projet sur la piste des Dolines.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels ?

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de l'emprise limitée des travaux à une bande de 2 m sur 1,7 km de linéaire au sein du domaine skiable,  
Au vu des enjeux limités sur le secteur d'étude, notamment au niveau de la biodiversité,  
Au vu de l'occupation des sols existants (piste de ski au sein d'un domaine skiable existant),  
Au vu des objectifs de la station d'amélioration du système de réseau de neige de culture,  
Au vu de la prise en compte de l'environnement en phase chantier évitant toute pollution du site,  
Au vu des nuisances prévisionnelles limitées en phase chantier,  
Au vu du règlement de l'urbanisme permettant ce type d'installation sur le domaine skiable,

=> Il ne sera pas nécessaire que le projet fasse l'objet de l'élaboration d'une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |  |     |
|-------|--|-----|
| 1     | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire H <b>non publiée</b> I  | X   |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  | X   |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  | X   |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | X   |
| 5     | <b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau . | S.O |

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet  |
|--|
| Annexe 6 : Plan de localisation de l'aire de répartition de la Vipère d'Orsini (Source : Programme Life) |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Le Bar sur Loup le, 29/02/2016

Signature

